

Département du MORBIHAN

2024/01/07/07

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 1^{er} JUILLET 2024

L'an deux mille vingt-quatre à vingt heures, le 1^{er} juillet, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H, Maire.

Etaient présents : LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, BOURLÈS Christophe, LE ROUX Véronique, NÉDÉLEC Rémi (arrivé à 20h17), JANNY Patrick, ROYANT Helen, DUFLEIT Anthony, POUPON Marie-Laure, PERON Alan, LE FUR Françoise (arrivée à 20h10), LE GOFF Dominique, COUGARD Christelle, GOUJARD Laurine, LE COROLLER Marie-Ange, LE NAOUR Roger, LE GOFF Jeannine, BAUDET Philippe, TROALEN Anne, BOUÉDEC Jean-Michel, ULLIAC Morgane, PERON Matthieu, PHILIPPE Jean-Luc formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : BOCQUILLON Maud, LE GRAND Mickaël, LE GRAND Hicham, PICARDA Styren.

Absent(s) uniquement durant l'ouverture de la séance, le vote du (de la) secrétaire de séance et le vote du procès-verbal de la séance du 30 mai 2024 : NÉDÉLEC Rémi et LE FUR Françoise.

Procurations : BOCQUILLON Maud à POUPON Marie-Laure, LE GRAND Mickaël à PERON Alan, LE GRAND Hicham à BOURLÈS Christophe, PICARDA Styren à TROALEN Anne.

Au moyen d'un vote à main levée, par 19 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION », Catherine HENRY a été élue secrétaire de séance.

Arrivée de LE FUR Françoise à 20h10 et NÉDÉLEC Rémi à 20h17

Date de convocation : 25/06/2024
Convocation affichée le : 25/06/2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27
Présents : 23
Procuration (s) : 4

Reçu en Préfecture de VANNES le 05/07/2024

Publié ou notifié le 05/07/2024

Certifié exécutoire le 05/07/2024

A GOURIN, le...05/07/2024

Le Maire,
Hervé LE FLOC'H



7- CONVENTION DE FORMATION « EVACUATION » DU PERSONNEL COMMUNAL

Pour répondre aux besoins de formation de 11 agents communaux en matière de sécurité et de prévention au travail, Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer la convention de formation « Evacuation » avec l'organisme SECURITEAM de Lorient.

Le montant total de la formation s'élève à 280 € TTC.



Département du MORBIHAN

VU la convention jointe à la présente délibération,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ,

AUTORISE le Maire, ou son adjoint en cas d'empêchement, à signer la convention de formation « Evacuation » avec l'organisme SECURITEAM de Lorient.

Pour extrait conforme au registre,
A GOURIN, le 1^{er} juillet 2024

Le Maire,

Hervé LE FLOC'H.



La secrétaire de séance,

Catherine HENRY.